

Conseil communal de Jalhay du 21 octobre 2020

26 points ont été traités en séance publique à la salle de l'Union à Herbiester.

Le Conseil a tout d'abord accepté la démission de Claude Collard, Conseiller du Groupe Oser. Nous le remercions pour son engagement communal et lui souhaitons une bonne retraite. Son remplaçant, Pierre-François Vilz, étant en quarantaine, sa prestation de serment est reportée à un Conseil ultérieur.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé les comptes de l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert, ainsi que la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020.
- décidé de déplacer le sentier vicinal n°96 et d'élargir un tronçon du chemin vicinal n°22 dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation sur les parcelles cadastrées section D n°277V et 277W au Haut-Vinâve à Jalhay (à proximité du terrain de football).
- décidé la redénomination de rues et la renumérotation d'immeubles sur le territoire communal. C'est au tour de Charneux et de la route de Fawetay...
- attribué pour la 3ème fois la vente de gré à gré avec publicité d'un terrain communal (lot 4) situé à Cockaifagne à proximité de l'atelier rural au prix de : 48 €/m², les candidats acquéreurs précédents n'ayant pas pu concrétiser leur projet.
- approuvé le marché de réfection de voirie à Tiège-Ligné (plan PIC 2020 - montant : 195.000 € TVA comprise).
- approuvé la remise en état de la voirie au Pont le Page, tronçon BC (montant pour le bétonnage : 73.586 € dont 25.000 € sera pris en charge par l'agriculteur qui a une part de responsabilité dans la dégradation de la voirie) et la fourniture de matériaux (montant : 26.618 €) pour la remise en état de cette voirie (la préparation des travaux étant réalisée par les ouvriers communaux).
- ratifié les clauses particulières pour la vente des coupes de bois ordinaires et de bois de chauffage pour l'exercice 2021.
- modifié le Règlement de travail du personnel communal concernant les horaires de travail des puéricultrices et du conseiller en prévention.
- modifié le règlement de redevance communale pour le traitement des dossiers relatifs à la délivrance de permis d'urbanisme, d'urbanisation, de modification de permis d'urbanisation, de certificat d'urbanisme n°2, de permis d'urbanisme portant sur la régularisation spontanée d'infractions urbanistiques, de permis d'environnement et de permis de location et pour le traitement des demandes de division de bien non soumises à permis (exercices 2021 à 2025).
- adopté l'avenant à la convention de partenariat avec l'ASBL Vedia (notre chaîne de télévision locale) qui souffre de la perte de revenus publicitaires et dont la subvention doit être augmentée afin d'assurer sa pérennité. La cotisation sera doublée progressivement (2019 : 1,35 €/habitant – 2020 : 1,7 €/hab. – 2021 : 2,20 €/hab. – 2022 : 2,5 €/hab. – 2023 : 2,7 €/hab.).
- approuvé le remplacement d'un délégué (Suzanne Haenen par Victoria Vandenberg) aux Assemblées générales des intercommunales C.H.R. Verviers, IMIO, Intradel et Neomansio. Malgré l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a :
- adopté comme en 2019 les mêmes Règlements de taxes communales additionnelles à l'impôt des personnes physiques (6,8 %) et au précompte immobilier (2200 centimes additionnels) pour l'exercice 2021. Ces augmentations de taxes avaient été faites pour palier à la chute des recettes de bois à cause des scolytes, alors que la majorité avait mentionné dans sa déclaration de politique générale qu'elle n'augmenterait pas les taxes. La crise du COVID

aura hélas aussi un impact sur les finances de la commune. Donc, le montant de ces taxes communales ne risque pas de diminuer les prochaines années...

- décidé de ne pas acquérir des moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique en évitant les dépôts clandestins (point déposé par les groupes Choisir-Ensemble et Oser) via le conseil communal, vu que le Collège communal a pris préalablement et étonnamment la décision de répondre à l'appel à projets de la Région Wallonne qui propose d'acquérir ce même matériel (subsides : 75 %). La majorité a soudainement changé d'avis, alors qu'elle avait toujours refusé l'idée de placer des caméras, la commune étant trop vaste... Bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil communal a approuvé la modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2020 du C.P.A.S. (recettes et dépenses au service ordinaire de 2.191.000 €, soit une augmentation de 205.965 € – intervention de la commune inchangée : 734.203 €, on constate une forte hausse des revenus d'intégration...).

Alors que le groupe Oser s'abstient, le Conseil communal a :

- modifié le statut pécuniaire du personnel communal (une allocation de fonction a été prévue pour les prestations du conseiller en prévention).
- fixé le taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers (exercice 2021). Les recettes (491.486 €) doivent compenser les dépenses (512.860 €). Un taux de couverture supérieur à 95 % est demandé, ce qui est bien le cas en l'occurrence (96 %).
- adopté le règlement de taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (exercice 2021, 90 € par an et par ménage, 50 € sous certaines conditions...)
- adopté le règlement de taxe communale sur la délivrance des sacs payants (exercice 2021, pas de changement).

En fin de séance, nous apprenons que :

- des aménagements au Wayai vont être réalisés pour diminuer le sentiment d'insécurité liée à la vitesse excessive des véhicules, suite à une pétition réalisée par des habitants de ce hameau.
- la société qui a remporté les marchés des travaux à l'école de Sart est également tombée en faillite.
- les classes de maternelle sont fermées jusqu'au 30 octobre à cause du COVID.
- le bourgmestre a annulé le rallye JMC de cette année.
- le placement du distributeur de billets à l'ancienne banque Ing a pris du retard et est annoncé vers le mois de mai 2021.
- la commune ne prévoit pas d'aide aux indépendants pour passer la crise du COVID.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC